Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 4

Anhang: [Nouvelles locales] : Bordeaux, Le Havre, Nantes

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le président Portmann avait pris ses précautions pour éviter les expériences fâcheuses de l'année passée. Ses efforts ont été couronnés de succès puisqu'environ 210 personnes ont pris part à cette manifestation traditionnelle. Nous avons eu le plaisir de saluer M. et Mme Delmouly qui, malgré leurs occupations officielles et professionnelles nous ont honoré de leur présence. Le Consulat général était représenté en force. Le Consul géné-ral et son épouse étaient accompagnés de M. et Mme Boesiger, M. et Mme Kuhni et MIIe Borter. A la fin du repas, après une courte introduc-tion de M. l'Abbé Portmann, le Consul général put s'adresser dans un calme relatif — à l'assistance pour passer en revue les événements qui ont eu lieu au courant de l'année 1970 et les problèmes qui préoccupent actuellement nos autorités et le peuple. La « Tombola » — nouvelle formule a connu un vif succès. Les jeunes et les moins jeunes se sont bien amusés en dansant et en bavardant. En conclusion, une soirée agréable, passée dans une bonne ambiance. Que le président, son comité et tous ceux qui ont collaboré à l'organisation de cette soirée soient remerciés.

LE HAVRE



Journée des Suisses de Normandie

Depuis plusieurs années déjà, il est de tradition en Normandie de réunir les compatriotes établis dans les cinq départements normands (Seine-Maritime, Eure, Calvados, Orne et Manche), afin de créer des contacts ou de renforcer ceux déjà existants.

Cette réunion est mise sur pied par les sociétés suisses de l'arrondissement consulaire: Société l'Helvétia du Havre, Caisse suisse de secours, Cercle suisse de Rouen, Groupement amical des Suisses du Calvados, Groupement amical des Suisses de la Manche. Le Consulat apporte sa collaboration aux organisateurs pour la préparation et la réussite d'une telle assemblée.

Une centaine de Suisses, disséminés en Normandie et qui, pour cette raison, n'ont guère la possibilité de prendre part au cours de l'année aux activités des sociétés ou de rencontrer certains des leurs, ont pris ainsi l'habitude d'assister à cette journée traditionnelle qui leur permet pendant quelques heures de respirer un peu l'air du pays.

Il a été décidé, cette année, de prévoir la date du dimanche 9 mai, le lieu de réunion devant être très probablement Dozulé, dans le département du Calvados, qui avait été choisi il y a deux ans déjà.

Dozulé est assez bien situé au centre de l'arrondissement consulaire pour permettre aux compatriotes aussi bien de Cherbourg, qu'à ceux d'Alençon ou de Dieppe, points extrêmes de l'arrondissement, de faire le déplacement sans avoir de trop grandes distances à affronter.

Nous formons des vœux pour que chacun se rappelle cette date et surtout la réserve, afin que nous soyons très nombreux à Dozulé à nous retrouver dans une ambiance typiquement suisse, c'est-à-dire dans la bonne humeur et la simplicité.

Une circulaire détaillée, avec menu et conditions d'inscription, sera adressée en temps voulu à toutes les familles suisses inscrites auprès du Consulat.

Caisse suisse de secours du Havre et de l'arrondissement consulaire

La Caisse suisse de secours du Havre et de l'arrondissement consulaire a été fondée en 1875 par une colonie suisse très importante au Havre à l'époque, en vue d'aider et de secourir les compatriotes dans le besoin.

Si au Havre même, le nombre des membres a baissé au fur et à mesure des années, il a été fait appel à tous les compatriotes de Normandie qui, par leur participation généreuse, ont compensé cette diminution et apporté un nouvel élan à la Société.

C'est ainsi qu'en 1970, la Caisse de

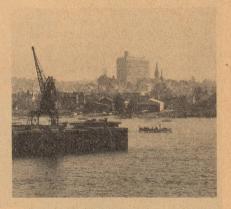
secours comptait 218 membres répartis dans les cinq départements normands dépendant de la juridiction de notre Consulat du Havre.

Les cotisations et dons de l'année, y compris le subside annuel des autorités compétentes en Suisse, ont permis à la Société d'équilibrer son budget, tout en maintenant son action par le versement de secours à des Suisses de passage ou à des résidents et surtout en remettant à de vieux compatriotes ou à des familles dignes d'intérêt, à l'occasion de la Fête nationale du 1er août et de Noël, des dons en espèces et en nature.

Nous profitons de ce petit exposé pour rappeler à nos membres fidèles qui n'ont pas encore réglé la cotisation 1971 que celle-ci est passée à 10 F pour les couples et 5 F pour les personnes seules. Nous avons été dans l'obligation de majorer cette année, bien malgré nous, le montant des cotisations, mais nos compatriotes, nous en sommes certains, comprendront la nécessité de cette mesure.

Nous portons à la connaissance de tous les membres de la Société que l'Assemblée générale annuelle aura lieu au Havre le 15 avril 1971, à 18 h 30, dans les locaux du Consulat, 124, bd de Strasbourg.

Le Comité de la Société espère vous voir nombreux à cette assemblée.

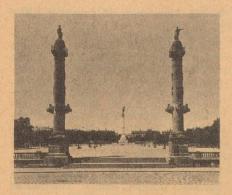


Le coin de Nantes

Union suisse de l'Ouest, 14, rue Boileau - 44 - Nantes.

Arbre de Noël (13 décembre 1970).
Plus de cent personnes — petits et grands — ont assisté à Nantes à la traditionnelle Fête suisse de Noël.
Après une magnifique promenade au pays grâce aux films de l'O.N.S.T.,

Bordeaux



Connaissez-vous la « Société suisse de bienfaisance de Bordeaux » ?

Savez-vous:

— qu'elle a été fondée en 1822 — ce dont elle s'enorgueillit — et que c'est une des plus anciennes associations suisses créées à l'étranger?

— qu'elle est propriétaire de la Maison suisse, sise rue Leberthon 30 à Bordeaux, don de notre compatriote, M. Maurice Porte, qui s'est retiré à Genève?

Loin de faire double emploi avec le Club suisse, la Société de bienfaisance a pour but, comme son nom l'indique, d'aider des compatriotes dans le besoin. Ainsi elle procède régulièrement en fin d'année à l'envoi de colis et de mandats et à la distribution de charbon à nos concitoyens les plus âgés et les moins bien nantis.

Son action discrète s'est déjà révélée efficace à maintes reprises et cette société a toujours sa raison d'être malgré l'amélioration constante des mesures sociales, tant en France qu'en Suisse. Mais pour pouvoir faire face à ses obligations, elle a besoin de votre soutien et le Comité se permet de faire appel à tous les Suisses de la Gironde et des environs pour les inviter à adhérer à la Société suisse de bienfaisance de Bordeaux. Les cotisations restent minimes afin d'être à la portée de tous : F 10 par an. Il est bien entendu que des cotisations plus élevées ou des dons sont toujours les bienvenus et acceptés avec reconnaissance. Une fois de plus, nous comptons sur votre sens patriotique et sur la solidarité traditionnelle du Suisse. Adresse: Société suisse de bienfaisance, 30, rue Leberthon, 33 -Bordeaux (C.C.P.: 1460-98 Bordeaux). Nécrologie:

M. Charles Müller (1903-1969)

M. Charles Müller nous a quittés alors que rien ne pouvait nous laisser supposer une fin si proche. Pendant près de 40 années il fut un membre très actif du Club suisse et de la Société suisse de bienfaisance de Bordeaux. dont il a assuré la présidence pendant quelques années. Mais c'est certainement dans ses fonctions de trésorier de la Société suisse de bienfaisance qu'il a donné le meilleur de lui-même. Toujours souriant et fort dévoué, il a accompli cette tâche délicate de 1947 à 1969. Estimé de tous ses compatrio-tes et amis français, il fut pendant la guerre chef interprète à la Mairie de Bordeaux où là aussi il rendit de nombreux services. Nous conservons de cet ami un souvenir inoubliable.

M. Karl Kramer (1894-1970)

Les sociétés suisses de Bordeaux viennent de perdre en la personne de M. Karl Kramer un ami et un membre très dévoué qui, pendant de nombreuses années, a fait partie du Comité de nos sociétés. Toujours prêt à rendre service, il fut tout particulièrement un remarquable cuisinier et a présidé à la fabrication de nos délicieuses choucroutes qui tous les mois réunissaient nos compatriotes à la Maison suisse de Bordeaux. Dans sa vie professionnelle où il a assumé avec un grand dévouement sa fonction d'ambulancier pendant près de 45 ans, il était très estimé du corps médical et des cen-tres hospitaliers. Nous garderons de cet ami et de ce compatriote un impérissable souvenir.

Bravo!

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre compatriote, Mme Danielle Loustallot-Boéchat, fille de M. Raymond Boéchat et de Mme Germaine Boéchat, née Perrin, vient de présenter et soutenir brillamment à la Faculté de Médecine de Bordeaux, sa thèse pour le doctorat en médecine.

A notre jeune et charmante lauréate, nous présentons nos sincères félicitations.

Toulouse

Un pionnier de l'aviation suisse fête son anniversaire

C'est à Fonsorbes, près de Toulouse, que le premier commandant de notre aviation militaire, le Colonel Théodore Réal, originaire de Schwyz, a fêté le 20 février 1971 son 90° anniversaire. Nous lui présentons nos meilleurs vœux.

Le coin du Sud-Ouest

Communications administratives

Heures de réception: Il est rappelé aux intéressés que la Chancellerie du Consulat général est ouverte, tous les jours ouvrables, sauf le samedi, de 10 à 12 heures.

Pour être reçu en dehors de cet hoaupuaid ap apurumuosas şa şi 'asiras rendez-vous, par lettre ou par téléphone

Changement d'adresses: A chaque expédition de « Bulletins consulaires » et dernièrement lors de l'expédition du numéro spécial du « Messager suisse de France » un nombre relativement élevé d'exemplaires a été retourné avec la mention : « Inconnu à l'adresse indiquée ».

Notre tâche serait grandement facilitée si tous les compatriotes voulaient bien signaler, sans retard, tout changement d'adresse.

Pro Juventute - Convois à destination de la Suisse (juillet-août)

Les parents désireux d'envoyer leurs enfants de 7 à 15 ans en Suisse pendant l'été avec le convoi de Pro Juventute, sont priés de se mettre en rapport avec le Consulat général, 21, cours du Maréchal Foch, Bordeaux (Tél: 52-18-65) par retour du courrier.

Exposition itinérante de livres suisses en France

Cette exposition aura lieu à Bordeaux, à la Bibliothèque municipale, du 7 au 19 décembre 1971. Dans le cadre de cette manifestation nous aurons le plaisir d'accueillir M. Alfred-G. Berthod, ancien Consul général dans cette ville, qui viendra nous parler de « Edition suisse et pensée française ».

Agen

La vie des sociétés

Le repas-choucroute annuel du Cercle suisse du Lot-et-Garonne et du Gers a eu lieu à Brax le 6 février dernier. Swissair emmena les spectateurs en Extrême-Orient en compagnie d'un agréable et amusant cicérone. Un ravissant dessin animé inscrivit en rose le mot Fin de cette partie cinématographique qui fut fort goûtée.

Les allocutions consulaires et présidentielles précédèrent l'illumination de « notre beau sapin » et annoncèrent l'arrivée tant attendue — aussi bien par les enfants que par leurs aînés — du Père Noël ... de ses cadeaux ... et du goûter traditionnel.

Enfants comblés, parents heureux, tous se donnèrent rendez-vous pour Noël 1971 pour la plus grande joie du Comité de l'USO et du dévoué groupe des Dames. Mme Badel cherche déjà une plus grande salle pour nous accueillir cette année.

Dîner de l'An neuf (6 février 1971)

55 membres et amis, dont certains venus de fort loin comme Mme Mottais, le Dr et Mme Pothier, M. et Mme Damian, M. et Mme Thomasset, ont pris part à ce joyeux repas.

Pour être dans le vent, disons : « que les objectifs habituels de cette soirée traditionnelle, à savoir : l'amitié individuelle et franco-suisse, la gastronomie, la tombola au bénéfice de nos œuvres, la danse furent très opérationnelles »! Et nous resterons malgré tout au-dessous de la vérité.

Bravo à notre dévoué président, au Comité, aux généreux donateurs (merci M. Urfer, de Pornic, votre art de céramiste nous ravit) et encore un grand merci à notre Consul et à son épouse.

A l'année prochaine. Nous reviendrons, car les absents n'ont-ils pas toujours tort?

Convocation:

M. et Mme Dova attendent tous les membres et amis de l'U.S.O. dans leur cellier au Landreau (Loire-Atlantique), dès 19 heures, le 15 mai 1971 pour la traditionnelle

Soirée « Saucisses - Muscadet »

Le « groupe » théâtral (n'est-ce pas Mme Delobel ?) et un groupe « topsecret jeunesse » leur réservent des surprises, c'est-à-dire que la bonne humeur règnera dans le vignoble nantais.

Prière de s'inscrire nombreux jusqu'au 10 mai — Au plus tard — auprès du Consulat, 14, rue Boileau, 44 - Nantes (Tél: 71-82-11), pour que les fûts puissent être mis en perce et les cochons tués en temps utile!

Tours

Soirée Choucroute (7 novembre 1970)

Une année après leur première réunion amicale, les Suisses de Touraine ont à nouveau eu l'honneur et la joie de recevoir à Azay-sur-Cher, leur Consul, M. Roy et sa charmante épouse. Tous, nous les remercions très chaleureusement d'avoir bien voulu présider cette soirée à la « Taverne Tourangelle » où nous avons eu le plaisir de nous retrouver aussi nombreux que l'an passé.

Il nous a été très agréable et avons été heureux d'accueillir notamment les familles: Bösiger, Pothier, Traineau et Zorn, nouveaux « confédérés » venus « grossir », en cette occasion, les rangs de notre Amicale. Certains étaient venus de très loin et nous en fûmes très touchés.

Les plus affamés ne vinrent pas à bout de la colossale choucroute, même arrès les exhibitions d'un « Kasat-

me après les exhibitions d'un « Kasatchock » endiablé... Il y eut d'autres danses, des chants, beaucoup de joie, des rires et naturellement cette magnifique ambiance a pris fin à regret, très tard dans la nuit!...

NOUS RECOMMENCERONS.

En attendant, Monsieur le Consul et Mme Roy, encore merci de votre dévouement, de votre gentillesse, de votre entrain communicatif, et nous formons le vœu :

« Revenez-nous SOUVENT !... »

Avis et communications

Législation française

Un décret du 11 février 1971 apporte quelques modifications au régime des majorations pour conjoint à charge et des pensions de reversion.

 Est considéré comme « conjoint à charge » le conjoint dont les ressources personnelles, augmentées d'une somme égale à celle de la majoration pour conjoint à charge, n'excèdent pas le chiffre-limite de ressources de F 4.500,— par an.

2) Pour ce qui est des pensions de reversion (veuf ou veuve), attribuées lorsque le conjoint assuré décède après l'âge de soixante ans, elles sont désormais accordées au conjoint à charge dont les ressources personnelles, à la date du décès de l'assuré, ne dépassent pas le montant annuel du salaire minimum de crois-

sance, soit F 7.550 au 1er janvier de l'année en cause.

3) Les conjoints survivants d'assurés décédés avant le 1^{er} mars 1971, et dont les ressources actuelles sont inférieures à F 7.550, ont la possibilité de faire réexaminer leurs droits; pour que la pension de reversion à laquelle ils sont susceptibles de prétendre prenne effet au 1^{er} mars 1971, leur demande doit être présentée avant le 1^{er} mars 1972.